



## Termes de référence

---

### Introduction

Les problèmes humanitaires du secteur de l'éducation au Burundi eu égard à la crise sociopolitique qui perdure depuis avril 2015 relèvent pour la plupart de l'accès aux environnements d'apprentissage sain, sûr, et protecteur. La crise actuelle a causé le déplacement des dizaines de milliers de personnes à l'intérieur du pays. En outre, les attaques contre l'éducation ainsi que les questions de protection en milieu scolaire restent préoccupantes à travers le pays. En fin, la dégradation de la situation économique entrave davantage l'accès à une éducation de qualité pour les enfants burundais.

Le groupe de travail sur l'éducation en situations d'urgence (GdT ESU) existe au Burundi depuis 2012 ; il remplace le Cluster Education du Burundi qui a été désactivé en 2012.

### Objectif général du GdT ESU

Le but du GdT ESU est d'assurer une réponse en éducation en situations d'urgence (ESU) bien coordonnée, stratégique, adéquate, cohérente, et efficace. Il vise à renforcer les partenariats ainsi que la prévisibilité et la redevabilité de la réponse ESU, en améliorant la priorisation et en définissant clairement les rôles et les responsabilités des acteurs impliqués, y compris le Ministère de l'Education, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MEESRS), les agences ONU, et les ONG nationales et internationales.

### Fonctions clés du GdT ESU

Afin d'atteindre ces objectifs, les membres du GdT ESU acceptant de collaborer sur la mise en œuvre des six fonctions centrales d'un groupe sectoriel au niveau national (révisées par le Comité permanent inter-agences (IASC) en juillet 2015 dans le [Module de référence pour la coordination sectorielle au niveau national \(CCRM\)](#)) en renforçant la redevabilité envers les populations affectées :

- Soutenir la prestation des services d'ESU en :
  - créant une plate-forme permettant de s'assurer que la prestation des services s'aligne sur le plan d'intervention humanitaire et les priorités stratégiques ;
  - mettant au point des mécanismes visant à éviter les chevauchements dans la prestation des services.
- Guider la prise de décisions stratégiques en :
  - évaluant les besoins et en analysant les lacunes (entre et au sein même des groupes sectoriels, en utilisant les outils de gestion de l'information si nécessaire) pour étayer l'établissement des priorités ;
  - définissant et apportant des réponses aux lacunes, obstacles, chevauchements et questions transversales (émergents) ;
  - établissant des priorités sur la base des résultats des analyses.
- Planifier et mettre en œuvre une stratégie sectorielle en :
  - élaborant des plans sectoriels et en définissant des objectifs et des indicateurs appuyant directement la mise en œuvre de l'ensemble des objectifs stratégiques de l'intervention ;
  - appliquant et en respectant les normes et directives en vigueur ;



- clarifiant les besoins de financement, les priorités et les contributions du GdT ESU quant à l'ensemble des dispositifs de financement mis en place par l'équipe humanitaire dans le cadre de la réponse humanitaire.
- Suivre et évaluer les performances en :
  - effectuant un suivi et en établissant des rapports sur les activités et les besoins ;
  - mesurant les progrès réalisés vers la mise en œuvre de la stratégie et la réalisation des résultats convenus ;
  - suggérant des mesures correctives à prendre, le cas échéant.
- Renforcer les capacités nationales de préparation et de planification des mesures d'urgence ;
- Promouvoir une campagne de sensibilisation ambitieuse en :
  - identifiant les préoccupations et en transmettant des informations et des messages clés pour les intégrer aux messages et aux activités de l'EHP ;
  - mettant en place des activités de plaidoyer au nom du GdT ESU, de ses membres et des populations affectées.
- Promouvoir la redevabilité envers les populations affectées en les impliquant dans tout cycle de programme humanitaire (HPC).

## **Structure du GdT ESU**

### **Unité de coordination**

Le GdT ESU du Burundi est cogéré par le MEESRS et l'UNICEF. L'unité de coordination comprend : (1) un coordinateur membre de la cellule de gestion des situations d'urgences du MEESRS, (2) une coordinatrice de la section éducation de l'UNICEF Burundi (3) ainsi qu'un gestionnaire d'information de l'ONG internationale Right to Play (remplaçant Hope'87), qui sont tous basés au niveau national, à Bujumbura. Les trois entités feront preuve de neutralité ; elles n'agiront pas en tant que représentantes de leurs propres organisations mais représenteront les acteurs de l'ESU dans son ensemble.

### **Adhérents**

Le GdT ESU du Burundi est un partenariat comprenant les organisations locales et internationales (ONG, ONU, associations, organisations multilatérales, etc.) ainsi que les autorités compétentes qui s'engagent avec les communautés affectées par la crise sociopolitique et les catastrophes naturelles.

### **Sous-groupes**

Un groupe stratégique consultatif (GSC/SAG en anglais) existe pour appuyer la prise de décisions ; les TdR du GSC sont disponible [ici](#).

Des groupes thématiques/techniques pourraient être créés avec l'accord des membres du GSC :

- Selon le CCRM, les groupes de travail technique (GTT) sont de petites entités, axées sur les tâches à accomplir et limitées dans le temps. Ces groupes sont créés selon les besoins, par exemple pour convenir de normes minimales et énoncer des pratiques appropriées sur le plan technique. Ils sont dissous une fois leurs tâches accomplies. Les GTT sont coordonnés par un interlocuteur ou un conseiller technique et se composent d'experts techniques compétents.

## **Adhésion, engagements minimums et responsabilités**

La prévisibilité de ce mécanisme de coordination dépend de l'engagement continu des membres du GdT ESU. Les engagements minimums contractés par les membres au niveau national mettent en évidence les efforts devant être consentis par les organisations locales, nationales, ou internationales pour s'acquitter de leurs

fonctions de membres. Ils n'ont pas pour vocation de limiter la participation de certaines organisations ou autorités nationales aux groupes sectoriels.

Il incombe aux organismes chefs de file de s'assurer qu'ils exercent des activités allant au-delà du simple partage d'informations et qu'ils mettent en place un mécanisme de coordination efficace. Les organismes chefs de file et l'unité de coordination sont chargés de fournir un cadre pour les interventions en ESU qui tiennent compte des besoins des populations affectées et qui alimente d'autres niveaux d'intervention stratégique (par exemple, la coordination intersectorielle aux niveaux national et mondial).

Tous les partenaires sectoriels (y compris les organismes chefs de file sectoriels endossant le rôle d'agents d'exécution, aux côtés d'autres organismes) sont mutuellement responsables de la mise en place d'interventions humanitaires rapides et efficaces pour venir en aide aux populations affectées.

Les engagements minimums des membres du GdT ESU sont les suivants :

1. Respecter les [principes humanitaires](#), les [principes en matière de partenariat](#), les directives spécifiques du GdT ESU, les [Normes minimales pour l'éducation : préparation, interventions, relèvement \(INEE\)](#) et autres standards internationalement reconnus applicables aux programmes (ex. [protection de l'enfance](#), [genre](#), etc.).
2. Intégrer la protection dans l'exécution des programmes (y compris le respect des principes de non-discrimination, de non-préjudice, etc.).
3. Démontrer la volonté de participer à des interventions visant spécifiquement à accroître la responsabilité à l'égard des populations affectées conformément aux Engagements de l'IASC en matière de responsabilité à l'égard des populations affectées et leur cadre opérationnel.
4. Faire preuve d'une bonne compréhension des obligations et responsabilités liées à l'adhésion au GdT ESU, tels que définis dans les termes de référence (TdR) et les notes d'orientation de l'IASC, le cas échéant.
5. Contribuer activement aux activités du GdT ESU et s'engager fermement à participer aux efforts collectifs dans la mise en œuvre de la stratégie ESU.
6. Démontrer une capacité et une volonté à contribuer au plan et aux activités d'intervention du groupe sectoriel, lesquels doivent tenir compte de la coordination intersectorielle.
7. S'engager à intégrer pleinement les principales questions transversales liées aux programmes dans les activités du GdT ESU (y compris les questions liées à l'âge, au genre, à l'environnement et au VIH/sida).
8. Assurer l'engagement du personnel de haut niveau à participer activement aux activités du GdT ESU afin de poursuivre sa mission première.
9. Coopérer avec d'autres partenaires sectoriels pour garantir une utilisation optimale et stratégique des ressources disponibles, y compris échanger des informations relatives aux ressources organisationnelles.
10. Manifester sa volonté d'assumer des fonctions de leadership au sein des sous-groupes, selon les besoins et les capacités, et dans les limites du mandat conféré.
11. Participer à la mise en œuvre de stratégies de plaidoyer et de communication ciblant les communautés affectées, le gouvernement du pays hôte, les donateurs, l'équipe humanitaire pays (EHP), les organismes chefs de file sectoriels, les médias, et d'autres acteurs.
12. Offrir des services d'interprétation au sein du GdT ESU (ex. Kirundi, Kiswahili) afin que tous les membres du groupe puissent participer, y compris les acteurs locaux.

Les réunions du GdT ESU se déroulent chaque deux semaines au MEESRS à Bujumbura. Les comptes rendus seront pris de manière rotative par les membres du GdT ESU (ordre alphabétique de l'acronyme de chaque organisation membre) ; ils seront partagés et stockés sur

<https://www.humanitarianresponse.info/fr/operations/burundi/education/documents/document-type/meeting-minutes>.

### **Rapportage**

Afin de faire une analyse opportune de la réponse en ESU, pour éliminer les doublons et combler les lacunes, et de contribuer au monitoring intersectoriel, les partenaires en ESU rapporteront sur le statut de mise en œuvre de leurs activités stratégiques à travers l'outil de suivi (ECMT/5W) avant le 10 de chaque mois (ex. les activités de janvier seront rapporter avant le 10 février).

Un bilan semestriel et un bilan annuel seront réalisés par l'unité de coordination avec l'appui des autres membres du GdT ESU ; ils seront partagés avec l'ensemble des partenaires.

### **Liens avec autres groupes ou fora**

Le GdT ESU participe dans plusieurs autres groupes et mécanismes de coordination, à savoir :

- L'unité de coordination du GdT ESU participe dans les réunions de la Plate-Forme Nationale de Prévention des Risques et de Gestion des Catastrophes (PNPRGC) mandatée pour le maintien de la coordination des urgences au Burundi.
- La coordinatrice du GdT ESU participera dans les réunions régulières et extraordinaires du groupe humanitaire intersectoriel (coordonné par OCHA). Les membres du GSC seront invités à participer dans les ateliers stratégiques. Le GdT ESU participe dans les processus intersectoriel à travers tout le cycle de programmation humanitaire.
- Le GdT ESU collaborera avec RESO, le réseau des ONG au Burundi, pour l'échange d'information et la mise en œuvre de certaines interventions.
- Le groupe sectoriel de l'éducation (GSE) est constitué des partenaires techniques et financiers (PTF), du MEESRS, des ONG, et des syndicats d'enseignants. La durabilité du GdT ESU sera garantie à travers son statut en tant que groupe thématique du GSE qui contribuera également à la connexion des secteurs de développement et humanitaire.
- Les GTT du GdT ESU ont leurs propres TdR qui expliquent leurs propres objectifs et la fréquence des réunions. Les GTT feront le point de leurs activités pendant les réunions du GdT ESU.

### **Révision des TdR**

Ces termes de référence seront amendés périodiquement, notamment quand il y a des évolutions importantes dans la situation humanitaire ou de changement majeur au niveau des acteurs.